

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

L'article 319 de la **Loi sur les cités et villes (LCV)** prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile un calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances.

LIEU : Toutes les séances ordinaires ont lieu au bureau municipal situé au 138, rue Principale à Métis-sur-Mer.

HEURE : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h 30.

DATE :

Lundi le 12 janvier 2026	Lundi 6 juillet 2026
Lundi le 26 janvier 2026 (Budget)	
Lundi 2 février 2026	Lundi le 3 août 2026
Lundi le 2 mars 2026	Mardi le 8 septembre 2026
Mardi le 7 avril 2026	Lundi le 5 octobre 2026
Lundi le 4 mai 2026	Lundi le 2 novembre 2026
Lundi le 1 juin 2026	Lundi le 7 décembre 2026